

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu l'installation des manèges et le déroulement de la Ducasse,

Considérant qu'en raison de la Ducasse, il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit :

- Place Jean Jaurès du **Mercredi 21 Juin 2023 à 15h00 au Mercredi 28 Juin 2023 à 14h00.**
- Place Jules Leriche du **Mardi 20 Juin 2023 à 19h00 au Mercredi 28 Juin 2023 à 14h00.**
- Rue Salvador Allendé du **Mardi 20 Juin 2023 à 8h00 au Mercredi 28 Juin 2023 à 20h00.**

Article 2 : La circulation sera interdite le **Dimanche 25 Juin 2023** sur le pourtour de la place Jean Jaurès et de la place Jules Leriche, et rue Victor Hugo (dans le sens rue François Cousin / place Jean Jaurès) de **13h30 à 22h00.**

Article 3 : Une déviation sera mise en place le **Dimanche 25 Juin 2023** par la rue François Cousin et la rue Victor Hugo.

Article 4 : La pose de signalisation réglementaire sera assurée par les Services Techniques.

Article 5 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de LUMBRES
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUMBRES, le 04 Mai 2023.

Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire

le **04 MAI 2023**

